Remboursement achat

Par jack36

Bonjour

Avec mon CE j'ai la possibilité d'acheter des chèques ou des bons d'achat pour différentes enseignes avec des tarif allant jusqu'à -30%.

Ma question est la suivante, est ce légal d'acheter ces bons, les utiliser en magasin ou sur internet et puis de demander le remboursement de ces achats en argent. J'aurais effectué une "plu évalue" et surtout de répéter plusieurs fois cette action? tout en restant dans la légalité

Par kang74

Bonjour

Si l'enseigne n'y voit aucune objection ...

Mais la majorité ne rembourse pas et propose un avoir de ce qui a été réellement payé, d'autres ne remboursent rien si vous êtes passée par un site partenaire (je rappelle qu'en vente en établissement RIEN n'oblige le commerçant à rembourser)

Par Isadore

Bonjour,

Au vu des problèmes légaux que pose une telle pratique pour le commerçant, vous allez avoir du mal à en trouver un qui accepte et qui ne soit pas un escroc.

Ce serait la porte ouverte aux soupçons de fraude et un appât à service fiscaux.

Donc la question est théorique, mais comme le dit Kang, si l'enseigne accepte...